



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**ARRIVEE LE
25 AVR. 2023
DDT05-SCATSIADS**

DDT 05
3 Place du Champsaur
BP50026
05001 GAP CEDEX

Service régional de l'archéologie

N° 1869

Affaire suivie par :
Federica SACCHETTI
Tél. :04.42.99.10.33
federica.sacchetti
@culture.gouv.fr

Aix-en-Provence, le 17/04/2023

Réf SRA: FS /41549

Objet :05 - SIGOTTIER - Serre du Fumier - PC 05167 22H0002

Je vous informe que je n'édicterai, sur le projet cité en objet, aucune prescription archéologique en application de la réglementation relative à l'archéologie préventive (livre V du Code du patrimoine).

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Pour la Directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation
Le Conservateur régional de l'archéologie

Xavier DELESTRE

863

SERNEUR



PRÉFET DES HAUTES-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfet de Hautes-Alpes

dossier n° PC 005 167 22 H0002

date de dépôt : 08 décembre 2022
demandeur : SOLAIREPARCA124, représentée
par Monsieur VERRON Romain
pour : la construction d'un parc photovoltaïque
de 6,6 Ha comprenant 3 locaux techniques
adresse terrain : lieu-dit Serre du Fumier, à
Sigottier (05700)

SD

FP

DDT 05
3 PL du Champsaur
BP 50026
05001 GAP CEDEX
Affaire suivie par :
Muriel BOUCHOT
04 92 40 36 41

**Direction Régionale des Affaires
Culturelles - Service régional
d'Archéologie Préventive
21 ALL Claude FORBIN
lieu-dit Bât. Austerlitz CS80783
13625 AIX EN PROVENCE CEDEX 1**

Fiche 41549

**CONSULTATION
DES PERSONNES PUBLIQUES,
SERVICES OU COMMISSIONS INTERESSEES**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier relatif à la demande susvisée.

Le projet porte sur l'installation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Sigottier - Serre du Fumier.

En l'absence de réponse dans un délai de 1 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Je vous demanderai par ailleurs de bien vouloir me renvoyer l'exemplaire du dossier qui vous a été adressé.

Fait, le 28 février 2023

L'instructrice chargée du dossier,
Muriel BOUCHOT

ARRIVEE LE

25 AVR. 2023

DDT05-SCATS/ADS

SRA PACA	
N°	863
Le	- 3 MARS 2023
Clas	PC/OSI/F
Transmis à	